



POLITIQUE DE SURCLASSEMENT

Adoption par : Conseil d'administration

Date d'adoption : 8 septembre 2016

Date de modification : 1^{er} octobre 2017

1. OBJECTIFS

Inspirée par les mesures mises en place par Ultimate Canada, la Fédération québécoise d'ultimate (FQU) met en place une politique pour les joueurs d'âge junior désirant compétitionner avec des adultes. En nous basant sur le modèle de développement de l'athlète, nous souhaitons par cette politique:

1. Identifier l'âge minimal afin de pouvoir participer aux activités de catégorie sénior sanctionnées par la FQU.
2. Définir la procédure pour les athlètes de 17 ans et moins désirant participer aux activités de catégorie sénior sanctionnées par la FQU.

2. ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

Les événements de la catégorie sénior, qu'ils soient récréatifs ou compétitifs, sanctionnés par la FQU sont réservés aux joueurs de 18 ans et plus. Les athlètes de 16 ou 17 ans à la journée de l'évènement, qui souhaitent tout de même y participer doivent suivre le processus de surclassement. Ces événements sont interdits aux enfants de moins de 16 ans.

Les événements des circuits suivants sont ainsi assujettis à cette politique :

- CQU4
- CQU5
- Tout autre évènement sanctionné par la FQU et qui n'est pas de type familial ou scolaire.

*Étant un évènement sanctionné par Ultimate Canada, le CQU7 possède une règle différente.

Les athlètes qui souhaitent suivre le processus de surclassement devront démontrer qu'il leur est impossible de participer au CQU4 U18, avoir l'approbation d'un parent et posséder un niveau de jeu suffisant.

3. APPLICATION DE LA POLITIQUE

La FQU, ses associations membres, les organisateurs de l'évènement sanctionné ainsi que tous les responsables d'équipe ayant des joueurs mineurs et désirant compétitionner dans des événements de la catégorie sénior sanctionnés par la FQU sont responsables de faire appliquer cette politique.

4. SANCTIONS

Un joueur n'ayant pas rempli ses obligations se verra expulsé de la compétition, sans remboursement possible. L'équipe pour lequel ce joueur jouait se verra pénalisé en perdant par forfait les parties déjà jouées avec le joueur inéligible.

Advenant le cas où une équipe entière se voit expulsé de la compétition, l'équipe perdra alors tous les matchs prévus à l'horaire par forfait (ceux joué précédemment aussi).

Un joueur ou une équipe qui est prise en défaut à plus d'une reprise au courant d'une même année pourrait se faire exclure d'un circuit de compétition pour l'année en cours. Cette dernière sanction devra être entérinée par le comité compétition de la FQU.

5. PROCESSUS DE SURCLASSEMENT

Étapes à suivre par l'athlète, ses parents et l'entraîneur

1. Télécharger le formulaire de [DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ ET ACCEPTATION DE RISQUE](#)
2. Lire, remplir et signer le formulaire.
3. Faire parvenir une copie électronique à la FQU à l'adresse suivante (info@fqu.ca) dans un délai de 2 semaines précédant l'évènement.